Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260512-20260512_04-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Mai 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 06 mai 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 28

Eric ALAGON, Linda LE METAYER, Maxime PADELLEC, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Pierre FRANQUEVILLE, Ghislaine HUON, Vincent THAERON, Antoine TISSERAND, Christine COURANT, Ronan GOUEREC, Frédérique DIETER, Yvette METZGER, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Julien TERME, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN, Samuel TANGUY, Laëtitia TRINCKVEL, Jeff DUFRAICHE, Catherine LE MERY

Pouvoirs : 5

Danièle KHA à Michaël QUERNEZ
Christophe COUIC à Stéphanie MINGANT
Emilie CERISAY à Marie-Madeleine BERGOT
Arnaud LE PENNEC à Maxime PADELLEC
Pierre GUILLON à Danièle BROCHU

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Frédérique DIETER

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260512-20260512_04-DE

4. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE QUIMPERLE COMMUNAUTE : REPRESENTATION DE LA VILLE DE QUIMPERLE

Exposé :

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Quimperlé a créé, lors de sa séance du 5 mai 2026, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Les communes membres doivent donc délibérer afin de désigner leurs représentants (1 titulaire et 1 suppléant par commune), au sein de la CLECT.

Proposition :

- Il est proposé au Conseil municipal de désigner les représentants suivants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Chargées Transférées :

  - M. Eric ALAGON, titulaire
  - Mme Yvette METZGER, suppléante.

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

Le Maire,
Michaël QUERNEZ

